

Description des travaux de vérification des compteurs

PV FICHE CONSTAT N° 210417 01

Au cours du contrôle effectué sur le réseau de distribution électrique de la ville de DAKAR, le 17/04/2021, par l'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL à des fins de vérifications annuelles par échantillonnage de la conformité des mesures d'énergie des compteurs de la SENELEC.

Il a été constaté sur :

- Le compteur Numéro : 360064118
- Marque : HEXING
- Type : HXF300
- Constante d'impulsion : 0.000imp / kWh
- Rapport TC : 300/5(A) / Rapport TP : 1.1(V)
- Classe : 0,5S Année : 2021
- Calibre : 230/230V; 50Hz; 1(10)A Fréquence : 50Hz
- Indexes : k1 1.297012 kWh k2 2.63260 kWh (k1+k2) 1.566272 kWh Pmax 85,1kW

Installé et utilisé par Mr 30. NATEL JA

à l'adresse Rue Foire

CONSTATS EXTERNES :

A1 - plombs

- Fils plomb coupé (s)
Fils inexistant

A2 – Scellés du boitier

- Nr. scellés du boitier
Plombs falsifiés
Autres plombs

247377 C/C 212693

247311 RAZ

243716 Couvercle Sup

A3 - Capots

- dévissé
ouvert
cassé
percé

A4 – Ecran LCD

- cassé
eteint

A5 - Raccordements

- Bouclage du compteur
Bouclage des TC
Isolation des TP

CONSTATS INTERNES :

B1 – Circuit du compteur

- Carte Mère manipulé

COMMENTAIRES :

RAS

Ont approuvé les constats et signé la présente fiche de constat les personnes ci-après :

ENERGIE EXPRESS

SENELEC

CLIENT

PO Nata Diagne
Agent de

Protocole d'étalonnage des compteurs de la SENELEC

PROCES VERBAL DE VERIFICATION DE COMPTEUR D'ELECTRICITE

Le 17/04/2025 à 19H25L'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL a procédé à la vérification du compteurs N° 3.6001,118 Appartenant à la SENELEC et posé pour le client :

- Prénoms et noms : SONATEL S.A
- Raison Social : Sud Foire (YAKAR)
- Adresse : HXF300
- Type de compteur : 22000638804
- Compte de contrat : 25061701

Où nous avons constaté ce qui suit, (voir en Annexe la fiche de constat) N° 25061701 du 17/04/2025

Au regard des constatations contenus dans la fiche précitée nous déclarons le compteur ci-après :

- CONFORME
 NON CONFORME

Après lecture, les personnes ci-après ont accepté de signer le présent procès-verbal.

ENERGIE EXPRESSSENELECLE CLIENT